

EXTRAIT du Procès Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal
dans sa séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2019 à 18 H 30
(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Membres du Conseil (par ordre alphabétique)

NOM Prénom	Présent	Pouvoir	Absent		NOM Prénom	Présent	Pouvoir	Absent	
			Exc.					Exc.	
ANDRIEN Jacky	X				DOURSTER Christelle	X			
ANTION Claude	X				DUPUIS Claudine		X		
BARGE Christine	X				GILLARDIN-THOMAS Véronique	X			
BASER Serap		X			GUILLAUME Philippe	X			
BRENNER Jean-Marie	X				HENRY Philippe	X			
BRESSAN Hervé	X				LECLERCQ Josiane	X			
CHAMPENOIS Claude		X			LEFEBVRE Gilles			X	
CHAMPESME Jocelyne	X				LEFETZ Eric			X	
CHAZAL Raphaël	X				PIGEARD Sandrine	X			
CITONY Lazare		X			RAJIN Michel	X			
COURTOIS Jean-Paul	X				THOUVENIN Jacques	X			
DIONOT Michel	X					17	6		

Il est dénombré **17** conseillers municipaux présents et est constaté que la condition de quorum posée à l'Article L.2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

<i>Membres du C.M. : 23 Membres</i>		<i>Votants</i>	<i>POUVOIRS :</i> <i>Mme BASER Serap à M. ANTION Claude</i> <i>Mme CHAMPENOIS Claude à Mme CHAMPESME Jocelyne</i> <i>M. CITONY Lazare à M. COURTOIS Jean-Paul</i> <i>Mme DUPUIS Claudine à Mme BARGE Christine</i> <i>M. LEFEBVRE Gilles à M. HENRY Philippe</i> <i>M. LEFETZ Eric à M. BRESSAN Hervé</i>
<u>PRESENTS</u>	17	23	
<u>POUVOIR (S)</u>	6		
<u>ABSENT (S)</u>	/		

Ordre du jour :

1. Opération « Mille Talents »,
2. Forêt communale : Exploitation Parcelle 18,
3. Cessions de bois pour 2020,
4. Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP,
5. Don de matériels.

Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.) :

M. CHAZAL Raphaël se propose d'être Secrétaire de séance.

M. CHAZAL Raphaël est désigné à l'unanimité (23 voix pour), Secrétaire de séance

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du Jeudi 04 Juillet 2019 à 18 H 30 :

M. HENRY fait remarquer que page 11 – au point 10 : il n'a pas dit « les élus des Villages détruits » mais « les Maires nommés des Villages détruits ».

M. ANDRIEN fait remarquer que page 3 – au point 2 : il n'a pas dit que « c'est une mesure électorale » mais il a dit « que cette mesure apparaît trop électoraliste et un peu tardive ».

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 04 Juillet 2019 à 18 H 30 est adopté à l'unanimité.

1. Opération « Mille Talents »

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- ratifie la décision de mise en place de l'opération « Mille Talents » pour la rentrée de Septembre 2019/2020.
- dit que les crédits seront inscrits par Décision Modificative lors d'un prochain Conseil.

2. Forêt communale : Exploitation Parcelle 18

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la vente en bois façonnés de la parcelle 18,
- autorise le Maire à signer les documents suivants :
 - le contrat ONF pour l'assistance technique,
 - le contrat d'abattage de la société WOLFF,
 - le contrat de débardage de la Société WENGER,
 - le contrat de bois de trituration – houppiers en 2 m - pour un volume de 360 m3,
 - le contrat d'approvisionnement HETRE - volume 90 m3,
 - le contrat d'approvisionnement CHENE - volume 170 m3.

3. Cessions de bois pour 2020

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- donne l'accord pour la vente de bois de chauffage en « cession »,
- autorise le Maire à signer la convention avec l'ONF,
- décide de maintenir le prix du stère de bois, sachant que le forfait appliqué par l'ONF est d'environ 4,00 € pour les habitants de la Commune et pour les demandes d'habitants extérieurs :

Pour les habitants de la Commune	7 € les 10 premiers stères
	11 € les suivants

Pour les personnes extérieures à la Commune	11 € les 10 premiers stères
	15 € les suivants

4. Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- décide d'instituer une IFSE Régie.

5. Don de matériels

Mme Jocelyne CHAMPESME – Présidente d'ALT, concernée par ce point, quitte la salle au moment du vote (avec son pouvoir).

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal :

- décide de faire don des tentes de réception qui ne sont plus utilisées par la Ville de THIERVILLE/MEUSE à l'Association ARTS LOISIRS THIERVILLE.
- dit que ces biens seront retirés de l'inventaire communal de la Ville de THIERVILLE/MEUSE.

Séance levée à 19 H 23

**Le Maire,
C. ANTION**

COMPTE RENDU AFFICHE le 18 Septembre 2019